Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2025/87 RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 09 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Bertrand PERICHOT, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Édeline LE VIGOUROUX, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Étaient absents : Mme Régine NAYEL et François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Michel MET (Pouvoir donné à Marie-France BLONDEAU), Mme Annie THOMAS (Pouvoir donné à Josiane LE NAVENEC), M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX) et Mme France BIRCH (Pouvoir donné à Amélie FUSIL)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Fabrice ROBELET

M. le Maire expose qu'en vertu du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-17-1 et D2224-1, le rapport sur le prix et la qualité du service public dans le domaine de la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères doit être présenté au conseil municipal de chaque commune.

M. le Maire précise que ledit rapport pour l'année 2024 a été présenté au Conseil communautaire le 26 septembre 2025 et a été porté à la connaissance de la collectivité par courriel en date du 30 septembre 2025.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600230-20251215-2025_87-DE

Ledit rapport annuel ayant été porté à la connaissance de l'ensemble des membres du conseil municipal et étant précisé que celui-ci est accessible au public via le site internet de la communauté de communes (www.auray-quiberon.fr),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des Déchets ménagers et assimilés (annexe n°2).**

25 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Brec'h, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH
MORBIHAN